



Accompagnement du déploiement de la démarche de diagnostic territorial et de mise en œuvre des feuilles de route

Exemple d'un dispositif de suivi et d'évaluation d'un Contrat

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires encadrant les contrats locaux de santé, les actions prévues au présent Contrat font l'objet d'un suivi régulier de leur mise en œuvre. L'atteinte des objectifs opérationnels et généraux est mesurée par le biais d'indicateurs de résultat et d'indicateurs d'impact, dans le cadre d'une évaluation intermédiaire et d'une évaluation finale du Contrat. La qualité de la relation contractuelle est également évaluée.

Les objectifs, procédures et outils du suivi de la mise en œuvre des actions, des évaluations intermédiaire et finale et de l'évaluation de la qualité de la relation contractuelle sont décrits dans le présent dispositif de suivi et d'évaluation du Contrat.

Deux outils sont utilisés

- 1. un tableau de bord de suivi des actions du Contrat. Ce document est composé :*
 - d'un tableau de bord synthétique présentant le niveau d'avancement global de chacune des actions ;*
 - d'un tableau de suivi de la mise en œuvre pour chaque action reprenant les travaux menés / à réaliser, ainsi que les indicateurs de mise en œuvre et résultat de l'action ;*
 - d'un tableau de bord des indicateurs d'impact (utile pour les évaluations intermédiaire et finale) ;*
 - d'un dictionnaire des indicateurs indiquant la définition et les modalités de recueil des indicateurs des actions du volet "Parcours de santé des personnes âgées" du Contrat : ce dictionnaire précise notamment la fréquence de mesure des indicateurs de suivi, de résultat et d'impact, utiles pour les évaluations.*
- 2. un tableau de bord de suivi de la relation contractuelle, permettant de suivre le respect des principes de gouvernance du Contrat et d'évaluer l'implication des signataires.*

1. Suivi et évaluation de la qualité de la relation contractuelle

La relation contractuelle fait l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation annuelle par l'animateur du Contrat, réalisés sur la base d'un tableau de bord de suivi de la relation contractuelle.

Objectifs

- Veiller aux respects des principes de gouvernance du Contrat en tenant à jour un calendrier des réunions des instances de gouvernance assurant le pilotage et la mise en œuvre du Contrat (Comité stratégique, Comité d'intégration)
- Evaluer l'implication des signataires (tenue des réunions des instances de gouvernance, participation, mise en œuvre des décisions prises au Comité stratégique et au Comité d'intégration)

Procédures et modalités du suivi annuel de la relation contractuelle

1. Mise à jour annuelle du tableau de bord de suivi de la relation contractuelle (animateur)
2. Rédaction d'une note de synthèse sur le suivi et l'évaluation de la relation contractuelle. Cette abordera les aspects suivants :
 - l'engagement des acteurs dans la démarche ;
 - la satisfaction des acteurs du contrat sur les modalités de fonctionnement des instances de travail ;
 - le niveau d'appropriation des méthodes et des outils par les acteurs ;
 - le respect des décisions prises par les instances de gouvernance.
3. Diffusion du tableau de bord actualisé aux signataires du Contrat
4. Présentation au Comité stratégique de fin d'année

2. Le suivi trimestriel de la mise en œuvre des actions

Le suivi régulier de la mise en œuvre des actions consiste en un **état d'avancement trimestriel** des travaux prévus dans les fiches-action. En fonction des besoins, notamment pour la préparation des réunions du Comité stratégique ou du Comité d'intégration des acteurs et des projets locaux, des états d'avancement supplémentaires sont effectués, en plus de ce suivi trimestriel.

Pour chaque fiche-action du Contrat, l'état d'avancement trimestriel indique notamment :

- le taux de réalisation des sous-actions prévues dans la fiche et la situation par rapport au calendrier prévu dans le Contrat (avance, retard, conforme au calendrier) ;
- les tâches réalisées dans les trois derniers mois et celles à mener dans les trois prochains mois ;
- les livrables ou documents produits.

Une **synthèse de l'avancement des travaux pour l'ensemble des actions** est formalisée dans un tableau de bord synthétique.

Sur la base de ce suivi trimestriel, un **bilan d'activité annuel du Contrat** est réalisé.

Objectifs

- Réaliser un état d'avancement détaillé de la mise en œuvre des actions du Contrat
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées (et alertes) ou bonnes pratiques mises en place
- Lever les points de blocage et mettre en œuvre des actions facilitantes

Procédures et modalités du suivi trimestriel de la mise en œuvre des actions

1. Mise à jour du tableau de bord de suivi (animateur, avec l'appui des référents et des acteurs responsables de la collecte des données et de la mesure des indicateurs)
2. Diffusion du tableau de bord mis à jour à la Délégation territoriale de l'ARS et aux collectivités signataires par l'animateur du Contrat (animateur)
3. Réunion de suivi entre l'animateur et la Délégation territoriale afin de commenter l'état d'avancement et prendre les décisions nécessaires (en cas de retard ou blocage notamment)
4. Diffusion du compte-rendu de la réunion de suivi aux référents (animateur)
5. Diffusion du tableau de bord mis à jour et des instructions données à tous les acteurs (référents de chaque objectif opérationnel)

Le bilan d'activité annuel du Contrat est formalisé par l'animateur, en lien avec les référents des objectifs opérationnels, sur la base des suivis trimestriels de l'année passée. Après approbation par le Comité d'intégration, ce bilan est présenté aux signataires du Contrat, dans le cadre d'une réunion du Comité stratégique.

3. L'évaluation intermédiaire

L'évaluation intermédiaire du Contrat intervient à l'issue de la troisième année de signature du Contrat. Cette évaluation intermédiaire porte essentiellement sur la mesure de l'atteinte des objectifs opérationnels du Contrat et s'appuie donc notamment sur les indicateurs de résultats prévus au Contrat.

L'évaluation intermédiaire accompagne la mise en œuvre du Contrat comme un outil de correction progressif.

Objectifs

- Mesurer, à mi-parcours, l'atteinte des objectifs opérationnels du Contrat.
- Eclairer les décisions concernant des ajustements nécessaires pour favoriser l'atteinte des objectifs opérationnels : renforcement, suspension ou abandon de certaines actions, mise en œuvre de nouvelles actions, réallocation de ressources, etc.

Procédures et modalités de réalisation de l'évaluation intermédiaire

1. Analyse dynamique et rétrospective des indicateurs de résultat (animateur, avec l'appui des référents)
2. Entretiens avec les signataires (animateur)
3. Groupe de travail avec les référents des objectifs opérationnels (animateur)
4. Synthèse et formalisation des résultats de l'évaluation intermédiaire (animateur)
5. Présentation des résultats de l'évaluation intermédiaire en Comité d'intégration des acteurs et des projets locaux
6. Soumission du rapport d'évaluation intermédiaire à l'approbation du Comité stratégique

Le rapport d'évaluation intermédiaire comprend :

- Bilan d'avancement et bilan financier
- Evaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels : analyse rétrospective et dynamique des indicateurs de résultat
- Préconisations concernant le renforcement, la poursuite, la suspension ou l'abandon de certaines actions
- Proposition de nouvelles actions à mettre en œuvre, concourant à l'atteinte des objectifs opérationnels, notamment en substitution d'éventuelles actions abandonnées.

4. L'évaluation finale

L'évaluation finale du Contrat intervient à l'issue du Contrat. Cette évaluation finale porte sur la mesure de l'atteinte des objectifs généraux du Contrat, l'efficacité du dispositif de gouvernance mis en place et la pertinence des objectifs initialement fixés.

Objectifs

- Dresser le bilan de la mise en œuvre du Contrat (financement, gouvernance, résultats, impacts)
- Préfigurer une nouvelle politique territoriale de santé

Procédures et modalités de réalisation de l'évaluation finale

1. Analyse dynamique et rétrospective des indicateurs de résultat et d'impact (animateur, avec l'appui des référents)
2. Entretiens avec les signataires et les référents des objectifs opérationnels (animateur)
3. Groupes de travail avec les acteurs du Contrat par objectif opérationnel (animateur et référent)
4. Synthétise et formalisation des résultats de l'évaluation finale (animateur)
5. Présentation des résultats de l'évaluation finale en Comité d'intégration des acteurs et des projets locaux
6. Soumission du rapport d'évaluation finale à l'approbation du Comité stratégique

Le rapport d'évaluation finale contient :

- Un bilan du fonctionnement du dispositif de gouvernance
- Un bilan financier
- Un bilan de l'atteinte des objectifs généraux du Contrat : analyse des indicateurs d'impact.
- Des propositions de nouveaux axes stratégiques pour la politique territoriale de santé.